



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET PLAN DE RELANCE DU SPORT**

# 1. Les mesures d'aides économiques d'urgence pour le secteur sport

Suite à la réunion avec les acteurs du sport présidée par le Président de la République le 17 novembre 2020, voici les nouvelles aides sectorielles pour le sport.

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

# Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport

**15M€ en 2020**

**15M€ en 2021**

Ce fonds initialement doté de 15M€, abondés pour moitié par le ministère des sports et pour moitié par l'Agence nationale du sport (redéploiement de crédits) a été créé pour soutenir les associations sportives les plus fragilisées par la crise, notamment les structures non employeuses qui n'ont pas bénéficié des aides de droit commun. 3000 actions d'associations ont déjà été financées. Fin 2020, le ministère chargé des Sports abondera ce fonds de 4M€ supplémentaires.

Le Président de la République a annoncé que ce fonds d'urgence représentera 15 millions d'euros supplémentaires en 2021 pour continuer à soutenir les petites associations sportives.

## POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

# Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport

### BÉNÉFICIAIRES

#### Associations sportives

Ligues, comités départementaux et associations sportives affiliées aux fédérations agréées, CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeurs...

### MODALITÉS

#### Dossier à déposer sur *Le Compte Asso*

Instruction des candidatures par les services déconcentrés de l'Etat

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET PLAFOND

#### Les actions financées concernent :

- Le renforcement de la continuité éducative : «Vacances apprenantes», séjours sportifs pendant les vacances scolaires...
- Des aides d'urgence pour les associations les plus en difficulté
- Des aides ponctuelles à l'emploi de jeunes avec un plafond de 12000 € pour un temps plein et aides à l'apprentissage qui ne seraient pas éligibles au plan de relance de l'apprentissage

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

# Pass Sport : un acte fort pour la reprise de licence

| 100M€

Ce dispositif en cours d'élaboration entre le ministère, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et le mouvement sportif sous le pilotage de l'Agence nationale du Sport a été confirmé comme une priorité par le Président de la République. Il s'agit d'une aide massive à la prise de licence dès 2021, destinée en priorité aux publics les plus fragiles.

**POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR**

# Fonds de compensation pour les fédérations sportives

Le Président de la République a acté le fléchage de crédits du plan de relance placé à l'Agence Nationale du Sport à destination des fédérations sportives impactées par la baisse des licences en raison de la crise sanitaire.

**POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR**

# Autres annonces du Président de la République

## **5 000 missions de service civique**

Le Président de la République a annoncé que 5 000 missions de services civiques seraient fléchés vers le sport et que des emplois seraient créés dans les CROS pour accompagner les petits clubs à se saisir des aides disponibles.

## **Retour des mineurs dans les associations en décembre**

Le Président de la République a souhaité que le retour des mineurs dans les associations sportives puisse être effectif au mois de décembre selon des protocoles sanitaires qui seront travaillés avec le ministère chargé des Sports et les acteurs locaux.

Il s'accompagnera d'une campagne de communication nationale pour faire la promotion de la pratique sportive au bénéfice de la santé des Français.



## 2. Plan de relance sport

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République, le sport bénéficie d'une enveloppe et de dispositifs dédiés. Ces mesures s'élèvent à 132 millions d'euros sur 2 ans auxquelles les acteurs du sport sont fortement encouragés à postuler :

- Création d'emploi dans le cadre du « plan jeunes »
- Formation professionnelle SESAME
- Aides aux fédérations sportives, transformation numérique



# Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)

| 40 M€

Cette mesure est destinée à soutenir la création de 2 500 emplois prioritairement pour les jeunes de moins de 25 ans au sein des associations sportives locales d'ici 2022. Autant de forces vives pour animer la reprise de l'activité et le développement du tissu associatif sportif. Les emplois aidés cofinancés par l'Agence du Sport génèrent un taux de pérennisation dans l'emploi CDI de près de 80%.

# Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)

## BÉNÉFICIAIRES

- Associations sportives (ligues, comités départementaux et associations sportives affiliées aux fédérations agréées, CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeurs...)
- Publics concernés : jeunes de **moins de 25 ans** habitant prioritairement au sein de zones carencées (QPV, ZRR,..)

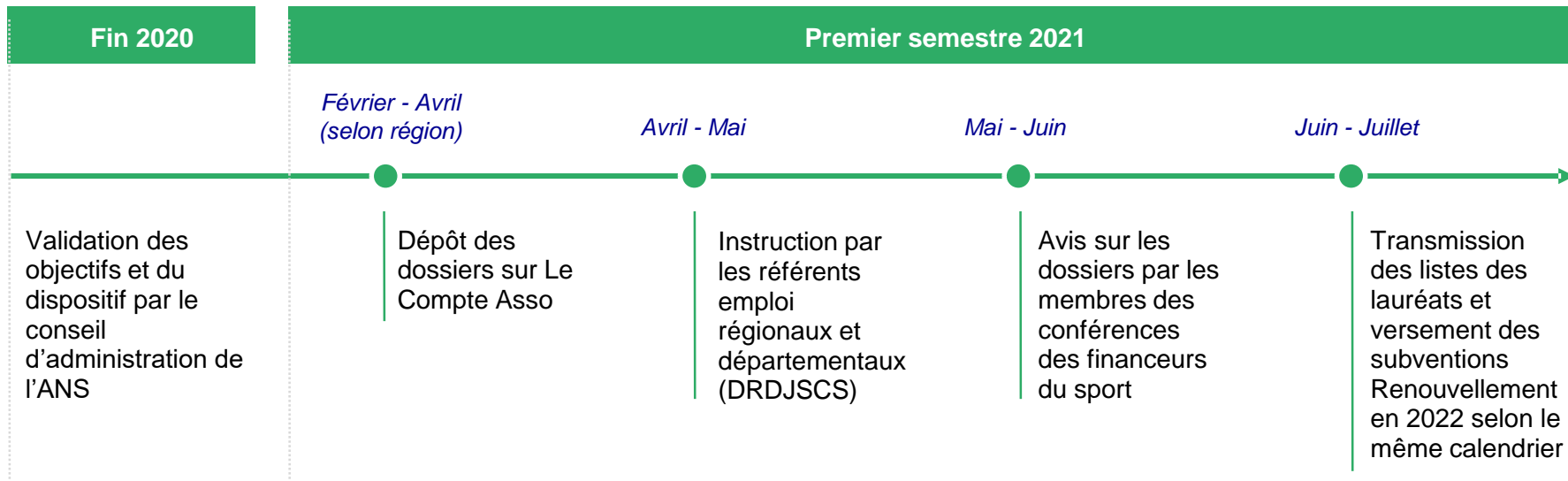
## MODALITÉS

- Gestion dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST) – assurée par les délégués territoriaux (DT) de l'Agence
  - Dossier à déposer dans Le Compte Asso
  - Instruction par les services déconcentrés de l'État
  - Avis des conférences des financeurs
  - Décision des DT

## CRITÈRES

- Une aide pluriannuelle de deux ans pour soutenir la création d'un emploi durable dans une association sportive (cible : **1500 emplois** en 2022 )
- Une aide plus ponctuelle pour soutenir la création d'un emploi dans une association sportive (cible : **1000 aides** en 2022)

# Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)



# Accompagner les jeunes les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation SESAME

12 M€

Le dispositif SESAME permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés, en leur proposant un parcours personnalisé, vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation. Afin de renforcer notre soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, 3 000 places supplémentaires seront financées d'ici 2022, permettant de doubler le nombre de bénéficiaires en trois ans. Ces emplois concernent le champ sportif et celui de la jeunesse. L'accompagnement SESAME représente un montant moyen d'aide de 2 000€ par jeune et par an.

# Accompagner les jeunes les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation SESAME

## BÉNÉFICIAIRES

- Les jeunes de **16 à 25 ans**, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant très prioritairement au sein d'un QPV ou ZRR

## MODALITÉS

- Appel à projets territoriaux (**1500** en 2021 et **1500** en 2022)

## CALENDRIER

- Début 2021

# Aides à la transformation numérique des fédérations sportives

| 8 M€

Ce programme vise à soutenir la transformation numérique indispensable du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services pour favoriser la pratique d'une activité sportive, diversifier les ressources financières des associations sportives.